

ACTIVITÉS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ACTE MÉDICAL

Savez-vous que vos participations aux activités d'amélioration de la qualité peuvent vous apporter des crédits de développement professionnel continu (DPC) auprès de vos collègues respectifs ?

Le tableau ci-dessous a été établi pour vous donner une idée des catégories/sections et du nombre de crédits (certifiés ou non) que vous pourriez réclamer pour chacune de vos participations à une activité d'amélioration de la qualité de l'acte.

Toutefois, les exigences liées aux crédits de DPC sont réglementées uniquement par les collèges mentionnés, et non pas par le Réseau de santé Vitalité.



Types d'activités de qualité		Collège des médecins de famille du Canada	Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada
		Catégories et activités de DPC	Sections et catégories de DPC
		Nombre de Crédits possible	Nombre de Crédits possible
	Revue des dossiers de décès	Évaluation (Programmes de vérification de la pratique/d'assurance de la qualité*)	Section 3 : Évaluation (Vérification des dossiers et rétroaction**)
		6 crédits certifiés/activité* 1 crédit non certifié/heure	3 crédits/heure
	Revue de mortalité et de morbidité	Évaluation (Programmes de vérification de la pratique/d'assurance de la qualité*)	Section 3 : Évaluation (Évaluation de la pratique**)
		6 crédits certifiés/activité* 1 crédit non certifié/heure	3 crédits/heure
	Audit clinique	Évaluation (Programmes de vérification de la pratique/d'assurance de la qualité*)	Section 3 : Évaluation (Évaluation de la pratique**)
		6 crédits certifiés/activité* 1 crédit non certifié/heure	3 crédits/heure
	Évaluation de la pratique/compétence /rétroaction multi source/supervision	Évaluation (Programmes de vérification de la pratique/d'assurance de la qualité*)	Section 3 : Évaluation (Évaluation de la pratique /Rétroaction multi source/ Observation directe**)
		6 crédits certifiés/activité* 1 crédit non certifié/heure	3 crédits/heure
	Révision de normes/lignes directrices cliniques/protocoles/manuscrit/cursus	Évaluation (Relier l'apprentissage à l'évaluation*)	Section 2 : Activité d'autoapprentissage (Élaboration de guides de pratique/Élaboration de programmes d'étude)
		5 crédits certifiés/activité* 1 crédit non certifié/heure	15-20 crédits/année
	Participation à un comité (CMCR, CMCL, CET, UCA, Agrément, ad hoc...)	Autoapprentissage (Relier l'apprentissage à l'administration*)	Section 2 : Activité d'autoapprentissage (Activités d'apprentissage liées aux systèmes)
		5 crédits certifiés/activité* 1 crédit non certifié/heure	15 crédits/année
	Conférences/club de lecture/tournées hospitalières/séminaires/ateliers/autres activités en groupes restreints	Apprentissage en groupe (Certifié* et non certifié)	Section 1 : Activités d'apprentissage collectif (Agrées et non agrées)
		1-3 crédits certifiés/activité* 1 crédit non certifié/heure	1 crédit/heure (si agrées) 0,5 crédit/heure (si non agrées)
	Mener une recherche/préparer une publication/présentation à un congrès	Autoapprentissage (Relier l'apprentissage à la recherche*)	Section 2 : Activité d'autoapprentissage (Projets de formation personnels)
		5 crédits certifiés/activité* 1 crédit non certifié/heure	2 crédits/heure
	Enseignement/formation/cours/stage de perfectionnement	Autoapprentissage (Relier l'apprentissage à l'enseignement*)	Section 2 : Activité d'autoapprentissage (Activités d'apprentissage planifiées)
		5 crédits certifiés/activité* 1 crédit non certifié/heure	100 crédits/année 25 crédits/cours 2 crédits/heure
	Lecture de livre/chapitre/volume de revue/article/balados/audio/vidéo	Autoapprentissage (Non certifié)	Section 2 : Activité d'autoapprentissage (Activités d'analyse)
		1 crédit non certifié/heure	10 crédits/livre 2 crédits/chapitre 2 crédits/volume 1 crédit/article/heure 0,5 crédit/activité

*Vous pourriez avoir à remplir un formulaire d'évaluation d'impact au moment d'ajouter l'activité de DPC à votre profil.

**Les activités de la Section 3 du Collège Royal doivent inclure une rétroaction sur son propre rendement (comme médecin ou membre d'une équipe).

Rappel important :

Les exemples fournis dans le tableau ne sont donnés qu'à titre indicatif. Il incombe donc aux participants de suivre les lignes directrices de leur collège, qui contiennent des renseignements précis sur les exigences minimales pour l'obtention, la demande et la notification en ligne des crédits de DPC.

Pour en savoir plus visitez les sites internet de vos collègues respectifs aux liens suivants :

<https://www.cfpc.ca/fr/education-professional-development/mainpro/mainpro-resources-support>

<https://www.royalcollege.ca/rcsite/cpd/maintenance-of-certification-program-f>

